

# CRÉEZ VOTRE CLUB DE BABY-FOOT



“ Pour ce faire, il vous suffit de créer un club de type loi 1901 affilié à la FFFT. La création d'une association est finalement très simple, les formalités administratives sont sommaires et toutes vos démarches pourront être encadrées par la Préfecture. Vous devez tout d'abord constituer une équipe de 3 personnes (2 personnes étant tolérées). Cette équipe constituera le futur bureau de votre association composé d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire. La FFFT ne peut que vous convier vivement à vous rattacher, une fois votre club créé, à une structure plus importante et fédératrice telle que les clubs omnisports ou autres Amicales Laïques. ”



## La CRÉATION d'une ASSOCIATION



### 1 - Rédaction des statuts de l'association :

Les statuts constituent le document essentiel de l'association. Il fixe le cadre juridique relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'association. Ils doivent obligatoirement contenir les éléments suivants :



- La dénomination sociale et le sigle
- L'objet social
- L'adresse du siège social
- Les règles de vote
- La composition de l'association
- Les modalités en cas de dissolution

Les statuts doivent être paraphés par au moins deux membres du bureau dont obligatoirement le Président.

La FFFT propose des statuts type afin de vous faciliter les travaux de rédaction.

Fédération Française de Football de Table  
27 rue Adolphe Moitié - 44000 Nantes



Tél. : 02 40 20 52 38 - Fax : 02 40 20 44 59  
E-Mail : [ffft@francebabyfoot.com](mailto:ffft@francebabyfoot.com)

[www.francebabyfoot.com](http://www.francebabyfoot.com)

# CRÉEZ VOTRE CLUB DE BABY-FOOT

## 2 - La réunion de l'assemblée constitutive :

Organisée par les personnes à l'initiative du projet, l'assemblée générale constitutive ne présente pas de formalités particulières. Néanmoins quelques principes doivent être respectés :

- Invitation des personnes intéressées par la création de l'association
- Présentation du projet
- Discussion et adoption des statuts
- Election des membres du comité directeur et du bureau
- Elaboration d'un programme d'activité
- Elaboration d'un budget prévisionnel
- Rédaction du procès verbal : il correspond à la première Assemblée Générale de l'association.

Ce procès verbal doit être rédigé en deux exemplaires. Y figure notamment les renseignements d'état civil des membres du bureau. Il a pour but de donner pouvoir aux membres désignés pour la tenue du compte bancaire.

Le procès verbal accompagné des statuts, du récépissé de déclaration à la Préfecture et de l'extrait de déclaration au Journal Officiel vous permettra d'ouvrir un compte bancaire pour l'association.

## 3 - Déclaration à la Préfecture :

La déclaration en Préfecture permet de rendre publique la création.

En délivrant le Procès verbal ainsi que les statuts à la Préfecture du Département dont dépend le siège social de l'association, vous recevrez alors dans les 15 jours un récépissé de déclaration à la Préfecture ainsi qu'un formulaire à remplir pour l'insertion au journal officiel.

Une fois ce formulaire rempli, le Journal Officiel dans lequel est publiée la création de votre association vous sera adressé dans les 30 jours.

La demande d'inscription au journal officiel avoisine les 45 euros.

## 4 - Affiliation à la FFFT :

Il vous suffit de remplir le formulaire de demande d'affiliation qui est téléchargeable sur notre site et de nous renvoyer le document.

L'affiliation coûte 50 euros, toutefois notez que pour pouvoir s'affilier il vous faut au minimum 8 licenciés.



**INTÉGRER** une structure **MULTIACTIVITÉ**



L'affiliation à la FFFT vous donnera plus de poids dans votre démarche d'intégrer une structure regroupant plusieurs associations comme peuvent l'être les amicales laïques, les MJC ou les clubs omnisports pour ne citer qu'eux.

Ces structures sont intéressantes dans la mesure où tous les moyens sont mutualisés. En les intégrant vous pouvez ainsi obtenir plusieurs avantages : administratif (accès au matériel de bureau et informatique), communication (plaquettes), financier (subventions plus faciles à obtenir)...

Aussi, n'hésitez pas à rechercher et contacter ce type d'associations, en privilégiant d'abord celles qui paraissent vous correspondre le mieux selon vos besoins.

**Tous les documents sont téléchargeables sur le site internet.**

Fédération Française de Football de Table  
27 rue Adolphe Moitié - 44000 Nantes



Tél. : 02 40 20 52 38 - Fax : 02 40 20 44 59  
E-Mail : [ffft@francebabyfoot.com](mailto:ffft@francebabyfoot.com)

[www.francebabyfoot.com](http://www.francebabyfoot.com)